

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjoints

MM, BOISARD, JEANNE, NORMAND, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, PETIT, GILLET,
MARTIN, MAGNE, RIVERAIN, GREVEL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Madame Evelyne RAPP LEROY qui donne pouvoir à Madame Sylvie GOUSSARD

Monsieur Éric JUBERT qui donne pouvoir à Madame Marie-Christine NORMAND (arrivé à 21h00)

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Nicole MARTINI qui donne pouvoir à Madame Danielle BORDES

Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe GIRAUD

Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON

ABSENT

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 30

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET est élu secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Motion collègue

- Modification de la délibération n°2018-029 du 25 janvier 2018 « *vente d'une partie de la parcelle ZK237* » - création de servitudes

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

1- MISE À DISPOSITION DE BIENS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la Communauté de Communes du Bonnevalais dans le cadre de la prise de compétence de l'Eau.

2- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2019/267 DU 17 DÉCEMBRE 2019 « ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 2020 - BUDGET PRINCIPAL »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier comme suit la délibération n°2019/267 du 17 décembre 2019 relative à l'engagement des dépenses d'investissement avant BP 2020 pour le budget principal :

Chap 10 - Dotations, fonds divers et réserves: 1 000 € (inchangé)

Chap 20 - Immobilisations incorporelles : 12 500 € (inchangé)

Chap 204 - Subventions d'équipements versés : 71 812 € (au lieu de 71 875 €)

Chap 21 - Immobilisations corporelles : 502 251 € (inchangé)

Chap 23 - Immobilisations en cours : 308 982 € (au lieu de 394 000 €)

3- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2019/268 DU 17 DÉCEMBRE 2019 « ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier comme suit la délibération n°2019/268 du 17 décembre 2019 relative à l'engagement des dépenses d'investissement avant BP 2020 pour le budget assainissement :

Chap 21 - Immobilisations corporelles : 29 858 € (au lieu de 119 433)

Chap 23 - Immobilisations en cours : 5 750 € (au lieu de 23 000 €)

4- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2019/269 DU 17 DÉCEMBRE 2019 « ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 2020 - BUDGET BÂTIMENTS »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier comme suit la délibération n°2019/269 du 17 décembre 2019 relative à l'engagement des dépenses d'investissement avant BP 2020 pour le budget bâtiments :

Chap 21 - Immobilisations corporelles : 2 701 € (au lieu de 10 805 €)

Chap 23 - Immobilisations en cours : 24 570 € (au lieu de 24 571 €)

5- ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser une subvention de 45 000 euros au CCAS.

6- AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT EN SALLES SPORTIVES, ADMINISTRATIVES ET CULTURELLES - MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION

Le Conseil, par 22 voix Pour et 4 abstentions (Mesdames RIVERAIN, GREVEL et Messieurs JUBERT, MAGNE), et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 5 février 2020, VALIDE les modifications en cours d'exécution apportant une plus-value de 15 688,62 € HT et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

7- ISOLATION DE PLAFONDS DANS LES SALLES SPORTIVES

Le Conseil, par 22 voix Pour et 4 abstentions (Mesdames RIVERAIN, GREVEL et Messieurs JUBERT, MAGNE), et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 5 février 2020, DÉCIDE de retenir l'offre de la société Dazard, sise à Bonneval, 46 rue de Chartres, pour un montant total de 24 892,50 € HT.

8- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2019/162 DU 5 SEPTEMBRE 2019 « ACQUISITION PARCELLE AC66 - RUE DES ÉCOLES »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier la délibération n°2019/162 du 5 septembre 2019 relative à l'acquisition de la parcelle AC66 sise rue des Écoles, comme suit :

« Approuver l'acquisition du garage sis 15 E rue des Écoles à BONNEVAL (28800), parcelle AC 66, appartenant à Madame TAFFOUREAU au prix de SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (7 500.00 €), frais de négociation inclus, soit 6 000.00 € net vendeur pour Mme TAFFOUREAU et 1 500.00 € de frais de négociation à l'étude de Me LHUILLERY-TESSIER à BONNEVAL ».

9- DEMANDE DE SUBVENTION DETR - « ÉTUDE DE PROGRAMMATION AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE » DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION BOURG CENTRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux.

10- DEMANDE DE SUBVENTION DETR - « RÉALISATION D'UN PARCOURS « LUMIÈRE AU FIL DE L'EAU »» DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION BOURG CENTRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux.

11- DEMANDE DE SUBVENTION CRST - « RÉALISATION D'UN VILLAGE D'ARTISANAT D'ART » DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION BOURG CENTRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre du CRST.

12- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VAL'DANSE - GUINGUETTE 2020

Le Conseil, par 24 voix Pour, Madame Marie-Christine NORMAND ne participant ni au débat ni au vote, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Val'Danse pour l'organisation de la Guinguette du samedi 25 juillet 2020.

13- DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de dénommer la voie reliant la Passerelle Bernard Hinault à la Place Allendorf « Route du Tour de France ».

14- DÉNOMINATION D'UN LIEU-DIT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de dénommer les parcelles ZM87, ZM88 et ZM26 « Lieu-dit Le Bois de Chièvre ».

15- AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE la mise en place du dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010.

16- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

17- MOTION COLLÈGE

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la motion présentée afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences d'une organisation du territoire scolaire non concertée risquant d'entraîner la fragilisation budgétaire du collège de nos territoires ruraux.

18- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-029 DU 25 JANVIER 2018 « VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZK237 » - CRÉATION DE SERVITUDES

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier la délibération n°2018/029 du 25 janvier 2018 relative à la cession d'une partie de la parcelle ZK237 sise rue de Chartres, afin de créer des servitudes de réseaux et de passage.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur temps consacré au services des habitants de Bonneval.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21 heures 05.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Joël BILLARD

